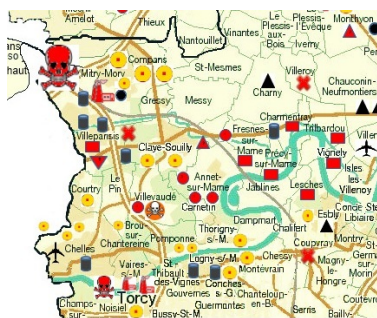


<http://helene.lipietz.net/spip.php?article300>



Non à l'extension de la décharge d'Annet sur Marne

- Ma vie de sénatrice - Vie briarde -



Date de mise en ligne : mercredi 13 février 2013

Copyright © H el ene Lipietz - Tous droits r eserv es

Hélène Lipietz, Sénatrice de Seine-et-Marne, s'inquiète vivement de l'autorisation donnée le 29 janvier 2013 à la société ECT d'étendre sur plus de 100 hectares son activité de gestion et de stockage de déchets à Annet sur Marne, et sans aucune obligation de récupération des jus de décharge, pourtant dangereux pour l'environnement et la santé.

Le risque de retrouver des éléments toxiques portés par ces jus dans notre eau courante, via la Beuvronne, l'un des affluents de la Marne, ou dans la nappe phréatique, est réel .

Cette décharge en outre se situe en amont de l'usine de production d'eau potable d'Annet sur Marne. Il existe donc un risque sanitaire réel pour l'eau captée qui risque d'entraîner un traitement plus important pour assurer une distribution d'eau de qualité. Il est évident que ce traitement entrainera un surcoût sur la facture des quelques 500 000 consommateurs concernés par ce secteur (Nord 77- Nord 93) !

La qualité de l'eau doit être une priorité de l'action publique en Seine et Marne : une récente enquête a révélé que notre département comportait déjà le plus grand nombre de distributions d'eaux non potables en France.

Le nord ouest 77 comporte déjà de nombreuses décharges de déchets et autre sites polluants (44 Installation classées pour la protection de l'environnement sur le seul canton de Mitry-Mory, l'apparentant au Rhône de la Seine-et-Marne !) et une de plus est une de trop.

De plus à l'heure où nous assistons à la disparition de terres agricoles notamment en Seine et Marne, il nous semble plus judicieux de conserver une fonction agricole à ces terres. C'est pourquoi aujourd'hui Hélène Lipietz, Sénatrice de Seine-et-Marne, demande l'annulation de l'autorisation donnée à l'entreprise ECT. Elle invite tous les acteurs concernés, collectivités territoriales, entreprises, associations de défense de l'environnement et usagers de l'eau à une concertation sur l'avenir des décharges déjà existantes sur ce secteur extrêmement chargé et à l'arrêt de toute création nouvelle.